Pèlerinage du diocèse à Lourdes

Lundi 12 avril au samedi 17 avril 2027

CLOTURE DES INSCRIPTIONS dimanche 14 février 2027

Toute demande d'inscription reçue après le dimanche 14 février 2027 sera mise sur liste d'attente.

L'inscription se fait exclusivement par internet : www.catholique78.fr/lourdes
Possibilité de règlement en 1 ou 3 fois. Le paiement en ligne par carte bancaire est à privilégier.
En cas de paiement par chèque(s) à l'ordre de BIPEL VERSAILLES PELERINAGES, le chèque est à adresser au :

Service des pèlerinages, 16 rue Mgr Gibier 78000 Versailles.
Indiquer votre numéro de dossier au dos du chèque.

En cas de difficultés rencontrées lors de l'inscription ;

- Contacter le service diocésain des pèlerinages en privilégiant le mail : pelerinages@catholique78.fr
- Par téléphone : 01 30 97 67 61 Permanences de 9h00 à 12h30

Option1 ou 2 à choisir : *Prix forfaitaire : TGV & hôtel en pension complète ou CAR & hôtel en pension complète.*

Catégorie :	**1 – voyage en TGV (*)**	**2 - voyage en car**
Prix forfaitaire en chambre double	665 €	486€
Supplément chambre individuelle (*selon disponibilité)*	225 € (*)	195 € (*)
Enfant jusqu'à 2 ans partageant la chambre de ses parents	0 €	0 €
Enfant de 3 à 12 ans partageant la chambre de ses parents	435€	316€
Enfant de 13 à 17 ans inclus partageant la chambre de ses parents	525€	379€

(*)TGV & chambre individuelle dans la limite des places disponibles

Ce prix comprend par personne :

- le transport Paris - Lourdes et retour en TGV ou depuis les Yvelines en autocar « grand tourisme » (selon catégorie choisie)
- le transfert de la gare de Lourdes à l'hôtel pour les pèlerins voyageant en TGV (et vice versa) ;
- le séjour en pension complète (chambre à deux lits, avec douche et toilettes privées), du dîner du lundi 12 avril au déjeuner (panier repas) du samedi 17 avril ;
- le foulard, le livret du pèlerin et la contribution au sanctuaire ;
- la garantie annulation *(téléchargeable sur le site) et* les assurances : assistance - rapatriement, bagages et responsabilité civile.

Ce prix ne comprend pas :

- les boissons, les cafés, les extras, les dépenses à caractère personnel et les pourboires
- les offrandes de messes ;
- le pique-nique, pour le déjeuner du voyage aller du lundi 12 avril

Conditions d'annulation :

Toute annulation doit être notifiée par mail : pelerinages@catholique78.fr
Ou par lettre recommandée avec avis de réception, adressée au :

Service diocésain des pèlerinages - 16 rue Mgr Gibier - 78000 VERSAILLES.

Attention : les frais d'annulation d'un montant de 80€ seront toujours retenus quel que soit le motif de l'annulation.
La date de réception de la lettre recommandée est retenue en cas de litige pour calculer les frais d'annulation et le montant à rembourser.
Les frais d'annulation sont calculés sur la base d'une somme forfaitaire et/ou selon pourcentage du prix total du voyage, en fonction du nombre de jours entre la date de réception de l'annulation et la date de départ comme suit :

Date d'annulation		**Frais d'annulation non remboursables**
	Jusqu'au 12 mars 2027 inclus	80 € de frais de dossier
	Du 13 mars au 27 mars 2027 inclus	25% du coût total (avec minimum de 80€)
	Du 28 mars au 04 avril 2027 inclus	50% du coût total
	Du 05 avril au 10 avril 2027 inclus	75% du coût total
	Après le 10 avril 2027	100% du coût total

Tout voyage interrompu ou abrégé du fait du participant pour quelque cause que ce soit ne donne lieu à aucun remboursement.

La Garantie Annulation incluse dans le prix du pèlerinage couvre l'annulation en cas de force majeure, c'est-à-dire :

- En cas de maladie, accident ou décès :
  - de vous-même, de votre conjoint (de droit ou de fait);
  - de vos ascendants ou descendants et/ou ceux de votre conjoint ;
  - de vos frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, gendres, belles-filles.

  La garantie ne fonctionne que si la maladie interdit formellement de quitter le domicile, nécessite des soins médicaux et empêche tout déplacement par ses propres moyens.
- En cas d'incendie, dégâts des eaux obligeant la personne à rester sur place (à condition que l'importance des dégâts nécessite votre présence et qu'ils se soient produits dans les 48 heures précédant le départ).

Cette garantie annulation est possible pour les motifs énumérés ci-dessus à l'exclusion de tout autre.

Dans les cas susmentionnés *Bipel Versailles Pèlerinages* étudiera le remboursement des frais d'annulation précisés ci-dessus sur présentation des justificatifs nécessaires (certificat médical, récépissé de la Cie d'assurances, etc.). Cependant, pour toute annulation quelle qu'en soit la raison, **80 € seront retenus pour les frais engagés par le service**.

Renseignements complémentaires

Le pèlerinage diocésain vous propose et valide un programme. Toute initiative prise en dehors de ce programme et à l'insu du directeur du pèlerinage ne sera pas couverte par notre assurance.

Précisions pour le départ :

Les horaires, lieux de rendez-vous et autres informations pratiques vous parviendront, environ deux semaines avant le départ par courriel à l'adresse renseignée lors de l'inscription. Si vous ne disposez pas d'adresse électronique merci d'inscrire celle du service des pèlerinages : pelerinages@catholique78.fr Un courrier postal vous sera alors envoyé. Nous ne sommes pas responsables du mauvais acheminement du courrier ou d'un retard. Si vous ne recevez pas les informations pour votre départ, merci de contacter le service des pèlerinages au 01 30 97 67 61. La non-réception des informations n'est pas un motif légitime d'annulation entrainant un remboursement.

Besoins : Déplacement, mobilité

A Lourdes, même si les hôtels ne sont pas très loin du sanctuaire, nous devons **marcher** environ **6 à 8km/jour**. Si vous rencontrez des difficultés à vous déplacer, n'hésitez pas à demander un fauteuil roulant ou un déambulateur en répondant à l'auto-évaluation de sa santé prévue à cet effet dans le bulletin d'inscription. Vous pouvez aussi apporter un siège pliant pour vous reposer lors des célébrations en plein air.

Vous avez besoin d'être accompagné

1/ Votre handicap – *malvoyance, surdité, station debout et/ou marche pénible, difficulté à s'orienter* – peut être pris en charge par un Ange Gardien : signalez votre besoin lors de votre inscription dans l'espace « commentaire ».

2/ Si votre handicap est plus important :

- Soit vous venez avec une personne de confiance qui s'occupe de vous et qui sera votre « Ange Gardien »
- soit vous vous inscrivez à l'Hospitalité avec le groupe des « Personnes accompagnées » et vous pourrez être logé en hôtel.

Attention : La réservation d'un fauteuil roulant doit être faite impérativement avant le départ.

Volontariat : service, responsabilité

Aide à la mobilité :

Certains pèlerins ont besoin d'aide lors de leurs déplacements.

Nous recherchons des pèlerins en bonne santé, capables de les accompagner et/ou de pousser un fauteuil roulant. Ils seront leur « ange gardien » pendant tout ou partie du pèlerinage. Si vous êtes volontaire, signalez votre disponibilité sur le bulletin d'inscription.

Responsables / correspondants :

Pour faciliter le déroulement du pèlerinage, si vous acceptez d'être responsable d'un car et/ou correspondant pour votre hôtel, mentionnez votre proposition sur le bulletin d'inscription. Vous serez contacté par le service des pèlerinages, selon les besoins.

Une réunion d'information a lieu 3 semaines environ avant le départ pour présenter les postes bénévoles et répondre à toutes vos questions. Aucun engagement n'est définitif avant cette réunion.

POUR NOUS AIDER AVANT LE PELERINAGE : N'HESITEZ PAS A VOUS MANIFESTER